

FICHE SIGNALÉTIQUE

TWIN OPPORTUNITY

FCP

Régi par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété

La fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par l'AMMC en date du 29/04/2022 sous la référence n° VP22065


Ikhias METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Avertissement

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



I- CARACTERISTIQUES FINANCIERES

- Classification : Diversifié
- Indice de référence : 30% MASI tel que publié par la Bourse de Casablanca et 70% MBI tel que publié par BMCE Capital
- Objectifs de gestion : L'objectif du FCP est d'offrir aux porteurs de parts une opportunité d'investissement à moyen terme en procédant à des arbitrages entre le marché Actions et le marché de la dette obligataire dans un objectif de surperformer son indice de référence.
- Stratégie d'investissement :

Le FCP investira en permanence, à hauteur de 60% maximum de ses actifs, hors titres d'OPCVM actions et liquidités, en actions, certificats d'investissement et droit d'attribution ou de souscription, cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé, tout en respectant la réglementation en vigueur.

Le FCP ne peut atteindre à aucun moment 90% de ses actifs, hors titres d'OPCVM obligataire, créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.

Par ailleurs le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Aussi, le fonds pourra réaliser des opérations de prise et de mise en pension et des opérations de prêt/emprunt de titres selon les règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du fonds contiendra les éléments suivants:

- Titres de créances émis ou garantis par l'Etat ;
 - Titres de créances négociables (TCN) ;
 - Obligations privées ordinaires ;
 - Obligations privées subordonnées ;
 - Obligations privées subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation du paiement des intérêts ;
 - Titres d'OPCVM monétaire, OPCVM OCT OPCVM OMLT, OPCVM Actions, OPCVM diversifiés et OPCVM contractuels ;
 - Titres de créances émis par des FPCT ;
 - Titres émis par les « Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC) » ;
 - Actions, certificats d'investissement et droit d'attribution ou de souscription, cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé ;
 - Dépôts à terme.
- Durée de placement recommandée : 3 ans minimum
- Souscripteurs concernés : **Grand public.**



II- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Exercice social : **01^{er} Janvier au 31 décembre**
- Valeur liquidative d'origine : **1,000 Dirhams**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire, La valeur liquidative est calculée tous les vendredis ou si celui-ci est férié, le premier jour ouvré suivant.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Diffusion Hebdomadaire, dans les locaux de TWIN CAPITAL Gestion et le réseau distributeur CFG Bank, par voie d'affichage. Elle sera publiée hebdomadairement dans un Journal d'annonce légales.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts, respectivement majoré ou diminué d'une commission de souscription ou de rachat.**

Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative. Les demandes de souscription et de rachat sont reçues au siège de TWIN CAPITAL Gestion et auprès du réseau de commercialisation CFG bank, du lundi au vendredi avant 11h30, pour être exécutées sur la base de la valeur liquidative du vendredi.

Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la prochaine valeur liquidative majorée ou minorée de la commission de souscription ou de rachat.

- Affectation des résultats : **Les sommes distribuables sont entièrement capitalisées. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus**



III- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - Les commissions de souscriptions s'élèvent à 1,5% HT maximum des montants souscrits dont 0,2% au minimum, incompressible acquis au FCP.
 - Commission de rachat maximale :
 - Les commissions de rachats s'élèvent à 1,5% HT maximum des montants rachetés dont 0,1% au minimum, incompressible acquis au FCP.
 - Cas d'exonération :
 - Les souscriptions et rachats réalisés lors d'opérations de rachat/souscription devant être effectuées simultanément sur la base d'une même valeur liquidative et pour un même volume de transaction ne seront pas soumis aux commissions précitées.
- Frais de gestion :
 - 1,5% HT Maximum par an. Les frais de gestion sont provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des titres d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par TWIN CAPITAL Gestion. Ils sont débités après calcul de la dernière valeur liquidative du mois

| Libellés Frais de gestion | Taux Frais de gestion |
|-------------------------------------|--|
| Frais du Dépositaire (1) | 0,06% (HT) |
| Frais de l'AMMC (2) | 0,025 % (HT) |
| Frais Maroclear (Annuel) (3) | 3 600 MAD HT annuel |
| Frais Maroclear (trimestriel) (4) | Selon les conditions en vigueur |
| Frais Commissaire aux Comptes (5) | 20.000,00 MAD HT |
| frais de publications (6) | Selon les tarifs fixés par le journal |
| Prestations de TWIN CAPITAL Gestion | Frais de gestion global -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6) |



IV- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Date et référence d'agrément : **10/03/2022, GP22042**
- Société de Gestion : **TWIN CAPITAL Gestion** sise à **Résidence Ryad Anfa, Immeuble A1, Bureau 42, Bd Omar El Khayam, Casa Finance City, Casablanca** représentée par **Mounir MELLOUK** en sa qualité de **Président Directeur Général**
- Dépositaire : **CFG BANK** sise à **5-7 rue Ibnou Toufail 20100, Casablanca** représentée par **Driss BENCHAFFAI** en sa qualité de **Directeur Général**
- Commercialisateur (s) :

| Etablissements commercialisateurs | Responsable à contacter | Téléphone |
|--|--------------------------------|------------------|
| CFG BANK | Maâtair HILMI | 0662 85 20 67 |
| TWIN CAPITAL Gestion | Hind EL FARJ | 0663 11 87 24 |

La fiche signalétique doit être remise à tout souscripteur préalablement à la souscription aux parts ou actions de l'OPCVM.

Le règlement de gestion ou les statuts, la note d'information ainsi que le dernier document périodique de l'OPCVM sont tenus à la disposition du public pour consultation auprès de tous les établissements chargés de recevoir les souscriptions et les rachats suscités.

